

Journal indépendant d'Informations et d'Analyses - Deux éditions Arabe et Française

N° 466 du Mercredi 17 Septembre 2003

NOUAKCHOTT INFO

Directeur de Publication
CHEIKHNA OULD NENNI

Visitez notre Site web
ou www.mapeci.com
www.nouakchottinfo.com
E-mail: nouakchottinfo@yahoo.fr

QUOTIDIEN

Prix: 100^{UM}
Etranger: 1^{EUR} - 1^{USD}

CAMPAGNE DU CANDIDAT OULD TAYA

HAMOUD OULD M'HAMED

DIRECTEUR DE CAMPAGNE

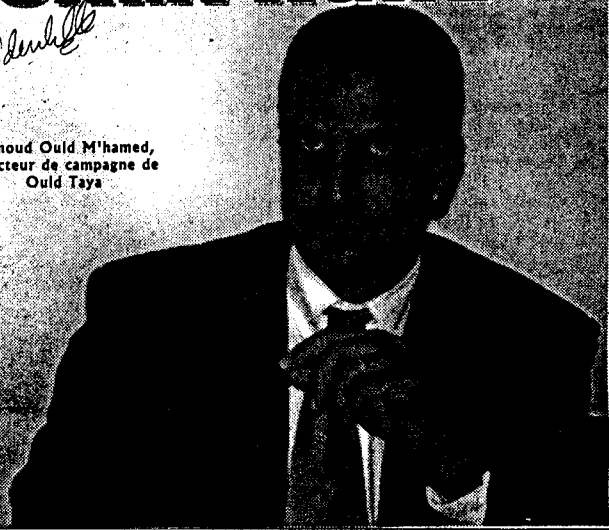
M Hamoud Ould M'Hamed le ministre de la communication et des relations avec le Parlement a été désigné le 16 septembre, directeur national de la campagne du candidat Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Son portefeuille ministériel a été confié le même jour, par décret présidentiel, au ministre des affaires étrangères et de la coopération. La nomination du direc-

teur national pour la campagne du candidat Ould Taya s'est accompagnée de celle M Mohamed Vall Ould Bellal qui devient porteparole du candidat après avoir été celui du PRDS, de celle de M Ba Abdoullaye le directeur de l'Ener désigné conseiller juridique du candidat ainsi que celle de Mme Zeinebou Mint Nahah, qui est devenue la Trésorière de la Campagne.

Res' d'...

Hamoud Ould M'hamed,
directeur de campagne de
Ould Taya



Prémisse de dialogue ou polémique de pré-campagne?

Les rencontres au sommet début août, entre le président de la République et le leader de l'UFP ne semblent pas contrairement au dialogue entamé en 2001, avoir donné des résultats. Dès le 19 août ce parti qui constituait l'unique canal de communication entre le pouvoir et l'opposition avait choisi de soutenir la candidature de Mohamed Khouria Ould Haidalla. Pourtant, le dialogue semble maintenu, seulement, il ne l'est plus avec l'UFP, mais avec la nouvelle structure qui la regroupe avec le staff du candidat Mohamed Khouna Ould Haidalla (la CAP).

Ainsi, le 3 septembre dernier, le Premier ministre Me Sghaier Ould MBarek recevait longuement M Ismaël Ould Amar, le directeur de campagne du candidat Mohamed Khouna Ould Haidalla.

Au cours de cette audience, les entretiens ont porté sur les prochaines élections présidentielles, l'organisation et la préparation des opérations électorales.

Moins de deux semaines après, soit le 15 septembre, Ould Amar a adressé une lettre au Premier Ministre lui rappelant les sujets évoqués lors de leur rencontre du 3 septembre.

Cette lettre remise à la Primature le même jour, [correspondant au dernier jour legal pour la révision des listes électorales] a soulevé plusieurs questions dont, la constitution d'une commission nationale indépendante chargée de l'organisation et du contrôle des élections, la nomination d'un ministre de l'Intérieur neutre, la constitution d'un observatoire des élections, des dispositions à introduire au niveau de la procédure de révision et confection des listes électorales, des bureaux de vote, ainsi que pour la présence d'observateurs étrangers et l'organisation du vote des mauritaniens résidents à l'étranger.

Au terme de cette lettre, M Ismaël Ould Amar a confirmé que son candidat est favorable à la constitution d'une commission nationale indépendante "dans un souci d'apaisement et de

conciliation" et proposent "la solution minimale" adoptée au Senegal lors des présidentielles de 2000.

Au nom du candidat qu'il représente, Ould Amar a souhaité la désignation au ministère de l'Intérieur d'une "personnalité connue pour sa rigueur, son honnêteté intellectuelle et morale et n'ayant aucune attache politique ou allégeance".

Au sujet de la révision et de la confection des listes électorales, le directeur de campagne a souligné des "entraves à l'enregistrement" de certains citoyens et a souhaité à la fois, que ce genre d'agissements cessent et que la période de révision des listes électorales soit prorogée de deux semaines supplémentaires. Ould Amar tout en rappelant "les ravages occasionnés en 2001 par les erreurs de saisie et le déficit de compétence, de contrôle et de supervision"; a rappelé que le département de l'intérieur se tirait mieux à l'époque des machines électriques et mécaniques avant de demander d'abandonner la centralisation et de prôner une décentralisation de la confection des listes au niveau local, préalablement à leur envoi "sur disquettes" au ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, Ould Amar a estimé que si le gouvernement n'organise pas dans les ambassades et consulats le vote des mauritaniens résidents à l'étranger, il aura commis une grave entorse au principe du suffrage universel avant de s'insurger contre l'action menée au Sénégal par le Consul Général engageant les mauritaniens résidents dans ce pays à soutenir et voter pour un candidat.

En ce qui concerne les bureaux de vote, Ould Amar précise que des actions sont en cours pour créer des nouveaux bureaux de vote suivant des critères facilitant l'exercice de pressions soulignant qu'il est inconvenant de vouloir créer des bureaux mobiles, des bureaux tribaux et des bureaux d'entreprises avant de solliciter la présence à temps, d'observateurs étrangers pour le déroulement du scrutin du 7 novembre.

Quelle sera la réponse du Premier ministre?

Pour le moment aucune réaction n'a été enregistrée du côté du Gouvernement.

La période de révision des listes électorales est close depuis le 15 septembre à minuit. On ne sait donc, si la prorogation souhaitée pour deux semaines, par le directeur de campagne du candidat Ould Haidalla, va être prise en considération, ou si sa clôture sera définitive. Et, en l'absence d'une réaction de la Primature ou du département de l'Intérieur aux questions soulevées, nous nous sommes entretenus avec des cadres en vue, au niveau du département, qui ont requis malheureusement l'anonymat, parce que "non autorisés à s'exprimer publiquement sur ces questions".

Ces cadres qui partagent en partie certaines questions soulevées notamment la délocalisation des listes électorales, le vote des mauritaniens à l'étranger "pour lequel un temps supplémentaire est nécessaire", la suppression des bureaux mobiles "inexistants d'ailleurs depuis 92" et la présence des observateurs étrangers, estiment que les autres questions contenues dans la lettre, relèvent plus, de la polémique de pré-campagne, que des insuffisances que recèlent le système électoral mauritanien.

Selon eux, le système actuel offre toutes les garanties et les recours devant la justice et "il ne sert à rien de vouloir le décrédibiliser". Ces responsables concernés par l'opération électorale estiment dans leur ensemble que la création d'une commission nationale électorale indépendante (CNI) va bousculer le dispositif institutionnel mis en place et perfectionné tout au long d'une décennie, parce qu'elle (la CNI) nécessitera pour sa création, le vote d'une loi ou la promulgation d'un décret et se sont interrogés sur sa nécessité tant sur le plan du droit que sur le plan opportunité. L'un d'eux s'est écrié: De qui sera-t-elle composée cette commission? des représentants de partis? des candidats? ajoutant l'air grave: ils passeront leur temps à se chamailler!

Concernant la neutralité du ministre de l'Intérieur, nos interlocuteurs soulignent que "c'est la Loi qui doit être neutre, la désignation d'un ministre relevant plutôt d'un privilège d'Etat". Cette revendication relèverait donc selon nos interlocuteurs, plus d'une vue

d'esprit ajoutant: Où est cette personnalité indépendante à placer au ministère de l'Intérieur? Un cadre de la Primature contacté par Nouakchott info a souligné que l'idée de la création d'un observatoire pour les élections est acceptable bien que son rôle soit consultatif et sans incidence ironisant du temps ou le matériel de traitement des listes électorales était mécanique et électrique. Il s'est demandé: Veut-on nous ramener donc à l'âge de pierres?

Ce cadre a estimé que les listes de 2003 ne seront différentes de celles de 2001 qu'avec des modifications dues au changement d'adresses, aux transferts et les cas de majorité et de décès. Et que ce n'est pas la faute de l'Etat si des ensembles tribaux veulent signer un bureau de vote. En fait, précise-t-il "c'est par la volonté de l'électeur que les bureaux de vote se font et se défont et s'il y a un zèle des chefs d'entreprise ou des ensembles tribaux, ils n'engagent en fait qu'eux".

Interrogé sur le souhait formulé de désigner des présidents de bureaux de vote apolitiques et de ne pas leur permettre de pouvoir chasser un représentant de candidat, cet administrateur a reconnu que la loi interdit que des fonctionnaires affiliés à des partis politiques soient dans les bureaux de vote, toutefois, un président de bureau de vote est investi, le jour du scrutin de tous les pouvoirs, estimant que la remise d'une copie des procès verbaux prévus est une garantie suffisante pour les représentants des candidats mais qu'aucun président de bureau de vote ne peut laisser un quelconque représentant gêner le déroulement du scrutin par des manœuvres dilatoires et des attitudes incorrectes. En d'autres termes, le représentant d'un candidat ne doit pas rêver car il ne peut être un président bis.

Ces avis exprimés à titre informel par des représentants de l'Etat auront révélé -en définitive- que le fossé n'est pas aussi profond même si les positions formulées de part et d'autre l'auront été dans une logique de dialogue ou de polémique de pré-campagne.

ISSELMOU OULD MOUSTAPHA